

LISTEN TO THIS

RÉSIDENCE ARTISTIQUE
ITINÉRANTE

DOSSIER DE PARTENARIAT

PROPOSE PAR



L'Association L' R de Rien
4 avenue Vauban
49000 ANGERS
association.lrderien@gmail.com
06.35.43.00.74





Avant-propos

LISTEN TO THIS! DEJA 10 ANS D'EXISTENCE

De nombreux (très nombreux) accords ont été joués, autant de cordes de guitares ont été changés, de survêtements usés par des danseurs.euses, de câbles branchés et débranchés, d'applaudissements et de "stand up ovations" et de magnifiques souvenirs partagés. Déjà 10 ans que le projet Listen to This fait briller les talents du territoire !

Nous avons vu passer de jeunes débutants à la formation professionnelle et pour certains d'entre eux, au partenariat, qu'ils/elles soient animateurs.trices, techniciens, ou artistes rémunérés.

Nous avons collaboré avec de nombreux centres sociaux, maisons de quartiers, municipalités (françaises ou étrangères), centres de loisirs, centres éducatifs, salles de spectacles et de répétitions.

Nous avons travaillé avec des artistes de tous univers; reggae, fanfare, hip-hop, chanson française, danse, cumbia, pop urbaine, rock...

Nous n'aurions jamais pu espérer toucher autant de jeunes, de parents et de familles sans le soutien et la co-construction de partenaires croyant en notre approche pédagogique; la DRAC, le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire, le Conseil Départemental du Maine-et-Loire, la Ville d'Angers, l'OFAJ, la Maison de France, Erasmus, Le Chabada, les JMF, le Crédit Agricole, la Banque Populaire... Déjà 10 ans que l'équipe l'R de Rien et les intermittent(e)s passionné(e)s se mobilisent, au travers de la création de spectacles, pour offrir aux jeunes de notre territoire un espace d'expression et de liberté.

Déjà 10 ans et la flamme reste intacte, il y a devant nous encore de nombreuses aventures humaines à vivre...

L'OBJECTIF DE L'ACTION

L'association l'R de Rien travaille depuis des années avec le public adolescent et milite pour que l'éducation artistique ne soit pas le privilège d'une élite.

Cette pratique artistique favorise et développe la créativité, l'autonomie, l'esprit d'initiative, l'ouverture, la sociabilisation... Autant d'aptitudes qui doivent s'exercer à un âge charnière pour le développement individuel et en société. Ainsi, Fun'Kids répond aux objectifs suivants :

POUR LES JEUNES

- découvrir des pratiques artistiques (chant, beatbox, danse, instruments, écriture, technique son)
- s'exprimer au travers de créations originales
- se mettre en lumière face à un public
- évoluer en collectif en mettant en avant ses compétences
- se rencontrer et créer des réseaux
- renforcer ses liens au travers d'un projet commun

POUR LE TERRITOIRE

- croiser les zones rurales, urbaines, suburbaines et quartiers prioritaires
- mettre en réseau les forces territoriales (structures d'animations, salles de spectacles et artistes)
- valoriser les talents et les compétences des habitants
- proposer un projet qualitatif pour faire rayonner le territoire
- étendre le partenariat à l'échelle européenne

DESRIPTIF DU DISPOSITIF

Réparti sur trois temps répartis dans l'année, Listen to This permet aux jeunes de découvrir un panel de métiers du spectacle de l'intérieur. En immersion dans des équipements de répétition et des salles de spectacle, les adolescents choisissent leur discipline entre **INSTRUMENTS** (guitare, basse, batterie, clavier, percussions et saxophone), **HUMAN BEATBOX**, **DANSE HIP-HOP**, **CHANT**, **SLAM/RAP** et **TECHNIQUE SON**. Lors de ces résidences de trois à cinq jours, les jeunes vont avoir le champ libre pour expérimenter, créer, écrire et composer un spectacle de musique et de danse qui sera programmé à l'issue de chaque session. Réadaptation de morceaux et créations originales se construisent au fil des ateliers qui se croisent à mesure que les jours avancent. Les jeunes sont au coeur des propositions artistiques, ce qui amène à des rencontres inattendues ; de la danse Hip-Hop sur un morceau de rock, une reprise de variété revisitée en reggae, des instruments acoustiques qui accompagnent un rap...

L'encadrement est assuré par une équipe d'intervenants pédagogique, toutes et tous artistes professionnels. L'idée première est d'apporter une complémentarité à l'enseignement artistique traditionnel. En effet, initiés comme néophytes participent ensemble à la création du concert qui a lieu à la fin de chaque étape. Les plus expérimentés peuvent accroître leurs compétences et les débutants s'intégrer dans un ensemble en prenant conscience que dans un collectif, l'apport d'un savoir-faire, même simple, peut donner une réelle plus-value à l'ensemble.

Les structures socio-éducatives partenaires jouent également un rôle clé dans ce dispositif. Le collectif est avant tout humain et les animateurs référents des jeunes participants sont impliqués à différents niveaux:

- gestion des temps de vie quotidienne (transports, repas, animations hors ateliers et répétitions)
- la mobilisation du public
- le lien entre les artistes, les jeunes et le personnel des salles accueillantes.





DEVENEZ PARTENAIRE

Si vous décidez de soutenir le dispositif, vous vous engagez auprès du secteur de la culture, et en particulier de la culture pour tous. En plus, vous bénéficierez de remises fiscales avantageuses et de contreparties de qualité. Nous vous proposons donc de nous rejoindre dans le cadre d'un **mécénat financier** (don en numéraire), ou d'un **mécénat technologique** (don ou service en nature);

POURQUOI SOUTENIR LISTEN TO THIS ?

inscrire l'image de votre entreprise dans un projet qui défend des valeurs de transmission, d'accessibilité et de lien social : une image qui sera bénéfique aux yeux de vos clients et potentiels clients, mais aussi de vos collaborateurs

participer à la réussite d'un projet de proximité qui rendra alors davantage attractif le territoire dans lequel vous êtes implanté

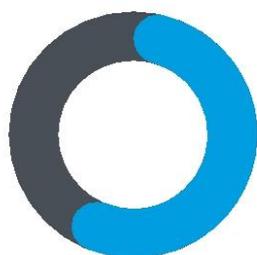
participer à la création d'un réseau de partenaires et tisser des liens avec d'autres entreprises du territoire

Et bien-sûr, vous bénéficiez de **conditions fiscales avantageuses** pour votre société.

En effet, la loi du 1er août 2003 (recadrée par la loi de finance 2020) autorise aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés, une **défiscalisation à hauteur de 60% du don accordé** qu'il est possible d'étaler sur 5 ans (crédit d'impôt valable sur 5 ans à partir de l'année n+1 du don).

La loi autorise également au bénéficiaire du don de fournir à l'entreprise **des contreparties allant jusqu'à 25% de la valeur du don.**

Une participation financière à LISTEN TO THIS à hauteur de 2 000€ aura ainsi un coût réel pour votre entreprise de 800€, grâce au crédit d'impôt vous faisant bénéficier d'une déduction de 60% du montant de votre don.



60% de crédit d'impôts



25% de contreparties



15% de reste à charge mais valorisable